



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **9 juillet 2013**

Délibération n° 2013-4062

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : La Duchère - Mission de veille et d'animation à titre préventif pour les copropriétés - Convention de programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et la Ville de Lyon

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : jeudi 11 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Jacquet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Millet, Morales, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna, Daclin (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Vullien (pouvoir à M. Abadie), Pédrini (pouvoir à M. Chabrier), M. Arrue, Mme Besson (pouvoir à M. Fournel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Fleury (pouvoir à M. Gléréan), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Imbert (pouvoir à Mme Laurent), Joly (pouvoir à M. Vincent), Justet, Lebuhotel (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Longueval (pouvoir à Mme Guillemot), Lyonnet (pouvoir à M. Rousseau), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Nissanian (pouvoir à M. Kabalo), Pili, Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Lambert), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Ghemri, MM. Giordano, Lelièvre, Louis, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 9 juillet 2013**Délibération n° 2013-4062**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **La Duchère - Mission de veille et d'animation à titre préventif pour les copropriétés - Convention de programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et la Ville de Lyon**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, soutenue par ses partenaires, met en œuvre des actions de soutien aux copropriétés fragiles depuis de nombreuses années. Ces interventions sont principalement de nature curative, une fois les difficultés avérées, mais ont également eu des objectifs préventifs sur certaines copropriétés sur lesquelles des interventions lourdes ne se justifiaient pas. Les interventions en copropriétés se situent souvent, mais pas uniquement, sur des secteurs prioritaires de l'action publique, concernées par la politique de la ville ou, plus récemment, par les politiques de renouvellement urbain.

Le quartier de la Duchère, dans le 9° arrondissement de Lyon, conjugue ces 2 types de politiques, étroitement articulées depuis le début des années 2000. Dans le cadre du grand projet de ville (GPV) mis en œuvre depuis 2003, l'ensemble des copropriétés du quartier ont été concernées par des dispositifs de soutien. Il s'agissait de remettre à flot les copropriétés dégradées, mais aussi d'éviter une dévalorisation accrue et une déstabilisation du marché immobilier dans la perspective de la livraison d'un nombre important de logements neufs en accession à la propriété dans le cadre du projet urbain (de l'ordre de 850 logements neufs entre 2003 et 2017).

Le bilan de clôture de ces dispositifs et les caractéristiques des résidents ou habitants des nouvelles copropriétés livrées sur le quartier conduisent à la relance d'un dispositif de veille et d'accompagnement à titre préventif pour l'ensemble des copropriétés du quartier, neuves ou anciennes, pour la période 2013-2015.

L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) expérimente, pour les années 2013-2015, un programme opérationnel préventif d'accompagnement en copropriété et, à ce titre, cofinance la mission sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine. La Ville de Lyon poursuit son soutien aux copropriétés du quartier et finance également ce dispositif.

Le coût global prévisionnel des missions sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine est de 123 000 € HT, soit 147 108 € TTC.

Pour la durée de la mission, l'ANAH s'engage à financer le programme au taux maximal de subvention de 50 %, soit 61 500 €. Ces conditions sont susceptibles de modifications, en fonction des évolutions de la réglementation de l'ANAH.

Le coût restant sera financé à parité par la Ville de Lyon et la Communauté urbaine pour un montant de 42 804 € chacune ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la poursuite de la mission de veille et d'animation à titre préventif dans le cadre du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés pour les années 2013-2015 pour les copropriétés de La Duchère à Lyon 9°, pour un coût global prévisionnel de 123 000 € HT, soit 147 108 € TTC,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'ANAH et la Ville de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'ANAH une subvention de fonctionnement d'un montant de 61 500 €,

b) - solliciter auprès de la Ville de Lyon une subvention de fonctionnement d'un montant de 42 804 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

3° - La recette de fonctionnement correspondante, soit 104 304 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - comptes 74741 et 7478 - fonction 824 - opération n° OP15O1172.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2013.